

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers

en exercice14
présents.....10
votants.....12

L'an deux mil vingt-deux, le **VINGT-ET-UN JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET**43/2022****RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis du comité technique,

M le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- Autorise l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Service scolaire	ATSEM / animatrice périscolaire	BAC Pro SAPA	1 an
Service administratif	Agent d'accueil / secrétariat de mairie	Bac pro ou BTS Secrétariat / comptabilité	1 an

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

